

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation Chèques-cadeaux « KDUN' »

en date du 15/09/2020

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente (CGV) fixent les modalités de commande, de vente, et d'utilisation des chèques « KDUN' », opération portée par l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois.

Leur vente est ouverte aux comités d'entreprises ou d'œuvres sociales, ainsi qu'aux entreprises (dont artisans, commerçants et professions libérales), collectivités, établissements publics, associations, ci-après dénommés le « Client ».

Les présentes CGV prévalent sur toutes conditions d'achat du Client. Toutes modifications ou réserves vis à vis des présentes CGV n'engagent nullement l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois à moins que les dites modifications ou réserves n'aient été expressément acceptées par l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois.

Les présentes CGV sont valables pour une durée indéterminée.

L'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois, se réserve le droit de modifier les conditions générales de vente et s'engage à en informer les utilisateurs. Toute commande sera régie par les CGV en vigueur au jour de la commande, telles que remises et acceptées par le Client.

2. VALIDATION ET ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Les Chèques « KDUN' » peuvent être commandés lors des visites de commercialisation ou par simple demande par courrier ou courriel. Les prestations supplémentaires telles que mise sous pli, pochettes cadeaux personnalisées... sont facturées en sus après acceptation du devis par le Client.

Toute commande est effective par la signature du bon de commande et le règlement de la commande qui fait foi.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les Chèques « KDUN' » ont une valeur faciale standard de 10€.

Aucun minimum de commande n'est demandé, mais des remises s'appliquent à partir de certaines quantités commandées, à savoir, 2% de réduction à partir de 500€ de commande (valeur faciale), 3% à partir de 1000€, 4% à partir de 2500€ et 5% à partir de 5000€.

Pour être valable, toute commande doit être acquittée, soit par virement bancaire, soit par un chèque libellé à l'ordre de l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois.

La facture sera envoyée par l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois avec les Chèques « KDUN' ».

Les Chèques « KDUN' » restent la propriété de l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois, jusqu'au paiement intégral de la commande par le Client.

L'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

En cas de règlement incomplet, l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois en informera le Client et se réservera le droit d'honorer ou non la commande ou toute autre commande future en fonction du montant restant dû. En cas de retard de paiement, il sera dû de plein droit, après mise en demeure, des intérêts de retard calculés sur la base de une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité du paiement, conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code du Commerce. En cas de mise en œuvre de procédure de recouvrement, tous les frais encourus y afférent seront à nouveau facturés au Client en sus des intérêts stipulés.

4. ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute annulation de commande à l'initiative du Client devra obligatoirement être transmise par écrit par le représentant du Client ayant initialement signé la commande.

5. LIVRAISON ET TRANSPORT

La livraison ou l'expédition des chèques-cadeaux sont déclenchées à la réception du paiement.

Il existe plusieurs modalités pour la livraison des chèques-cadeaux :

- Le retrait gratuit, sur rendez-vous, auprès des membres du bureau de l'Association, sur présentation des pièces justificatives (carte d'identité nationale du représentant légal de l'entreprise ou du comité d'entreprises, ou procuration le cas échéant).
- La livraison à domicile gratuite, dans la limite du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon. La livraison se fera sur rendez-vous, par un porteur mandaté à cette fin par l'association.
- La livraison par courrier avec Accusé de Réception. Des frais de conditionnement seront appliqués en fonction de la quantité commandée et les frais de livraison seront facturés selon le tarif postal en vigueur au jour de la commande. Ces frais supplémentaires seront soumis à acceptation avec le devis correspondant.

Le délai moyen par livraison est de 8 à 21 jours ouvrés après réception du bon de commande complet et du règlement joint. L'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois s'efforce de respecter les délais prévus pour la livraison des Chèques « KDUN' ». Toutefois, ceux-ci ne sont donnés qu'à titre purement indicatif. Le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts. Les retards éventuels causés par des aléas divers ou des cas de force majeure (notamment les intempéries), ainsi que les grèves, n'autorisent pas le Client à refuser la livraison, à en retarder le paiement, ou à demander une indemnité et/ou pénalité de quelque nature que ce soit.

6. PERTE, VOL, FRAUDE - RETOUR DE MARCHANDISES

L'association Nos Artisans et Commerçants Duniérois décline toute responsabilité en cas de perte ou vol des chèques « KDUN' », survenant après leur remise au Client. Les Chèques « KDUN' » perdus, volés ou falsifiés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un remboursement.

Le Client ou le bénéficiaire sera considéré comme seul responsable de toute utilisation qu'il sera amené à faire des Chèques « KDUN' ».

Le Client a le devoir d'informer les bénéficiaires quant au fonctionnement des Chèques « KDUN' ».

Aucun prolongement de validité pour des chèques-cadeaux périmés ne sera accepté.

Les éventuels dommages constatés à la réception des Chèques « KDUN' » devront faire l'objet de réserves formelles et immédiates auprès de l'opérateur en charge du transport. À défaut, il appartient au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois – 13, rue du 8 mai, 43220 Dunières, par lettre recommandée avec avis de réception, avec tout élément de preuve nécessaire, dans les 2 jours ouvrés suivant la livraison.

Le retour de Chèques « KDUN' » par le Client suite à des réserves se fait sous la seule responsabilité du Client.

7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sont régies par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés «dite loi Informatique et Liberté», modifiée, et ses décrets d'application. Elles seront utilisées pour les besoins des services souscrits et sont destinées, à cette fin, au prestataire. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à des fins de prospection, auprès du siège social de l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois.

8. UTILISATION - OBLIGATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires, notamment fiscales et sociales, liées à l'attribution de chèques-cadeaux ou autres et à leur utilisation, disponibles par demande écrite avec enveloppe affranchie. L'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois ne pourra être tenue responsable par le Client ou par un bénéficiaire, ni de l'absence de déclaration aux Administrations compétentes, ni des conséquences de l'attribution de Chèques « KDUN' ».

Les Chèques « KDUN' » sont valables dans les enseignes de l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois participant à l'opération (liste disponible sur <https://tinyurl.com/enskdun>) sauf mentions particulières ou limitations présente sur les Chèques « KDUN' » et exceptions signalées en magasin. Le refus par tout commerce adhérant à l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois ou toute autre défaillance d'un commerce adhérent, ne pourra entraîner la mise en jeu de la responsabilité de l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois. Les enseignes adhérentes l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois sont seules responsables des biens et services qu'elles peuvent vendre au client, contre remise de chèque « KDUN' ».

Dans l'hypothèse où la valeur faciale serait supérieure au prix de la marchandise, les points de vente s'engagent à ne pas rembourser au porteur la différence. Dans l'hypothèse inverse, la différence sera réglée par le porteur par tout moyen accepté classiquement dans les points de vente.

L'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois ne procédera pas au remboursement ou à toute autre forme de dédommagement pour les chèques-cadeaux non utilisés, non utilisables, dont la date de validité est dépassée ou dont l'authenticité n'est pas avérée.

9. OPPOSABILITÉ DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV. Le fait pour le Client de passer commande de Chèques « KDUN' » par l'intermédiaire des présentes et selon les tarifs en vigueur implique l'acceptation pure et simple de ces CGV et des tarifs en vigueur.

10. RÈGLEMENT DES LITIGES TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution des dites conditions générales de vente et/ou particulières relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay.

11. RÉGLEMENTATIONS SPECIALES ET ENGAGEMENT POUR LES OEUVRES SOCIALES

- Œuvres sociales :

Il appartient à chaque client ayant commandé des chèques-cadeaux dans le cadre des œuvres sociales d'informer les bénéficiaires des chèques-cadeaux de la réglementation sociale fiscale encadrant l'utilisation des chèques-cadeaux (disponible sur le site urssaf.fr).

A ce titre, la liste des événements reconnus par l'URSSAF sont : Noël (des salariés et des enfants), rentrée scolaire, fête des mères, fête des pères, mariage, PACS, naissance, départ à la retraite, fête de Ste Catherine et fête de St Nicolas.

- Opération de stimulation interne :

Les chèques-cadeaux remis à des salariés dans le cadre d'une opération de stimulation interne (booster les équipes, récompenser un challenge commercial, etc.) constituent une rémunération soumise aux charges et impôts.

En cas d'utilisation non conforme des chèques-cadeaux, L'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois décline toute responsabilité.

12- DIFFUSION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Chèques « KDUN' » sont commercialisés par l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois qui en assure la gestion intégrale.

L'ensemble des Chèques « KDUN' », de l'identité visuelle et des supports de communication sont la propriété de l'Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois, qui en a l'usage exclusif.

Contact & Renseignements

- Par mail : nosartisanscommerçants@gmail.com

- Par téléphone : 04 71 65 68 04

- Par courrier : Association Nos Artisans et Commerçants Duniérois

13, rue du 8 Mai, 43220 Dunières